

Voici un brave adolescent de 14 ou 15 ans ; sa première communion est faite, il sait lire et écrire ; il a bonne tête, bon cœur et bon bras. Trop grand pour rester plus longtemps chez les Sœurs, il voit l'orphelinat se fermer pour lui. Orphelin de père et de mère, que va faire cet enfant ?

Autre supposition. Le père est mort. La mère, faible et malade, reste chargée de dettes et d'enfants en bas âge. L'un des garçons atteint ses 15 ans. Il ne veut plus de l'école, le grand air lui sourit, les camarades l'attirent au dehors, il prend goût à cette vie paresseuse et vagabonde de la rue. La mère ne peut ni le retenir ni le suivre. Que va devenir cet enfant ?

Dernière supposition. La mère est morte. Le père est peut-être un honnête ouvrier, mais il passe ses jours à l'atelier et ne voit ses enfants que matin et soir. Il est peut-être aussi un impotent, peut-être un indifférent, peut-être un homme de plaisir. Admettons qu'il compte dans sa famille, un, deux ou trois garçons de 12 à 16 ans ; abandonnés à eux-mêmes du matin au soir et peut-être du soir au matin, que deviendront ces enfants ?

Les journaux donnent trop souvent à ces questions une lamentable réponse. Il appartenait à la religion d'intervenir et de donner la sienne. Cette réponse, c'est le *Patronage*.

Il faut à cet adolescent pauvre, délaissé, orphelin, un foyer honnête et chrétien ; il faut à cet écolier d'hier qui commence aujourd'hui sa lutte pour la vie, une carrière qui soit son gagne-pain ; il faut à ce jeune homme fougueux et inexpérimenté une direction et une protection. Ce foyer, cette carrière, cette protection que sa famille ne peut lui donner, où les trouvera-t-il ? Nous l'avons dit : au *Patronage*.

Le *Patronage* est, en effet, un véritable *foyer familial*, où le jeune homme trouve l'assistance physique et morale qu'exigent son âge et sa situation : logement, nourriture,